



Formation Spécialisée du Comité Social d'Administration Local de la DiSI Île-de-France du 5 juin 2024

COMPTE-RENDU

Siégeaient pour la CGT Finances publiques : Hervé PERESINI (ESI Noisiel) ; Robert SEGURA (ESI Montreuil) ; Eric CHABROULET (ESI Paris) ; Christophe PONSOT (ESI Nemours).

La Formation Spécialisée (FS) était présidée par Jean-Louis BONNEFOI, Directeur de la DiSI Île-de-France.

Cette FS du CSAL faisait suite au second groupe de travail préparatoire réuni au titre du budget de la FS le 25 avril 2024. Après lecture des déclarations liminaires ([lire celle de la CGT ici](#)), de premiers échanges ont révélé les infos suivantes :

- Pour ce qui concerne **l'expérimentation de la semaine en 4 jours**, à ce stade il n'y a toujours pas plus de velléité particulière d'expérimentation au sein de la DiSI IdF qu'au sein du Service des Systèmes d'Information (SSI) de la DGFIP, ce qui nous convient.
- Dans la foulée du CSAL « spécial **JO de Paris** » du 28 mars 2024, une note directionnelle sera publiée vers la mi-juin pour préciser les modalités d'adaptation organisationnelle des agents, en particulier sur le volet télétravail.
- Interpellé une nouvelle fois sur la proportion **exceptionnellement importante de postes occupés par des contractuels pour une Direction de la DGFIP (à la DiSI, sur un total de 630 agents, 105 sont actuellement sous contrat)**, le président de la FS, tout en réaffirmant sa préférence pour le recrutement par concours, a constaté qu'« **on ne peut désormais fonctionner qu'en recrutant des contractuels** ».

La Direction générale (DG) autorise la DiSI Île-de-France à recruter des contractuels sur la quasi-totalité des postes vacants de catégorie A et A+ et sur environ la moitié des postes vacants de catégorie B (principalement sur des postes qualifiés). Pour la catégorie C, la réponse de la DG est toujours attendue, car en dehors de quelques emplois vacants de C PAU ayant reçu une autorisation de recrutement, seule une douzaine de contractuels ont comblé les postes vacants d'agents techniques de l'atelier d'impression EIFI de l'ESI Nemours, dont l'activité semi-industrielle est sanctuarisée. 12 sur 30 agents, **les contractuels représentent actuellement 40 % des effectifs de l'EIFI**. Les Directions locales sont autorisées à renouveler une fois les CDD de 3 ans, puis à les transformer en CDI si elles souhaitent conserver le contractuel. À l'issue d'un contrat ou d'une mission, un contractuel peut être positionné sur un autre poste vacant.

La CGT Finances publiques a néanmoins rappelé que le nombre d'emplois vacants (une cinquantaine) reste très élevé malgré ce recrutement massif de contractuels et qu'il constitue l'un des principaux facteurs de risques psycho-sociaux de notre sphère professionnelle, tel qu'identifié dans le DUERP sur le mal-être au travail.

Avancée du budget et des formations santé et sécurité au travail 2024

À l'exception des habilitations électriques qui, selon la partie syndicale, sont des formations « métier » et doivent à ce titre être financées par la Dotation globale de fonctionnement (DGF) de la DiSI et non pas par le budget de la FS (beaucoup plus réduit), la plupart des dépenses examinées lors du groupe de travail du 25 avril ont été approuvées lors de cette FS.

Des demandes d'achat nouvelles sont apparues depuis, pouvant donner lieu à cofinancement avec la DGF, tels que 2 transpalettes et un charriot-diable coulisseau d'escalier pour l'ESI Versailles. Sur ce site, des dépenses d'entretien de sol ont fait débat : une demande de décapage du linoléum des bureaux RH est sujette à caution en raison de la présence d'amiante dans la colle de fixation des dalles, mentionnée dans le Diagnostic technique amiante (DTA) du bâtiment. Aux agents de l'État, l'employeur a l'obligation de fournir des locaux propres et sains, financés par définition par son propre budget. La DiSI a garanti qu'un encapsulage du sol a été réalisé il y a quelques années, que des précautions (absence de décapage

abrasif) seront prises pour ne pas endommager le sol, et que ces spécificités ont été portées à la connaissance de l'entreprise de nettoyage. Les représentants du personnel ont donc accepté à titre exceptionnel le financement de ce nettoyage par la FS.

L'achat de chaussures de sécurité a été approuvé pour distribution aux agents du SIL parisien en mission sur le site de Romainville, actuellement en chantier.

À l'ESI Noisiel, la signalétique au sol du parking est glissante par temps pluvieux et a provoqué quelques chutes. Le problème pourrait se résoudre en posant des bandes rugueuses, mais le coût est estimé à environ 100 000 €, soit presque deux fois le budget annuel de la FS (hors formation). Il relève donc plutôt du plan immobilier triennal (PIT) de la DiSI et sera évoqué lors de la FS du CSAL d'octobre.

Un recensement sera mené en septembre dans la perspective d'organiser un stage d'écoconduite, et un autre en 2025 pour une formation pratique/théorique du vélo à Nemours.

Guide « Accompagner un évènement grave dans le milieu professionnel »

La présentation de ce guide du Secrétariat Général de 32 pages, à la fois très dense et parfois un peu confus, a fait ressortir la variété et l'étendue des risques, de tous types, pouvant survenir sur le lieu de travail. Il y est clairement stipulé que le responsable de site doit, avec le concours de l'assistant de prévention, « *veiller à organiser régulièrement des exercices d'évacuation en cas d'incendie, et des exercices en cas d'attentat* ». La DiSI a été interpellée sur le fait que si des exercices d'évacuation (répondant au risque incendie) sont régulièrement organisés (certes parfois avec retard), le risque attentat n'est plus pris en compte, aucun exercice n'ayant été mis en place depuis des années.

À Noisiel, à la sollicitation des représentants du personnel sur ce sujet, la gestion de site a répondu que ce type d'exercice était « *anxiogène* ». Pourtant, les élèves parfois jeunes pratiquent ces exercices dans leurs écoles. Ne pas savoir comment réagir en cas d'attentat n'est-il pas non seulement anxiogène, mais aussi dangereux ?

Note de Campagne DUERP – PAP

Selon la Direction, le nouvel outil « Prév'action », qui doit désormais permettre le suivi et la gestion du Document unique sur l'évaluation des risques professionnels (DUERP), est très différent du précédent applicatif, peu intuitif et beaucoup moins ergonomique. De plus, les assistants de prévention (AP) doivent re-saisir l'ensemble des données, car il n'y a pas eu de transfert des éléments entre les 2 applicatifs.

Dans l'évaluation des risques, le critère « probabilité » a été supprimé, mais les 3 autres critères de cotation perdurent : fréquence, gravité, maîtrise du risque. Le nouveau référentiel des risques (indisponible pour le moment) a lui aussi été allégé : 4 familles de risques remplacent désormais les 12 existantes. Néanmoins, la campagne DUERP-PAP a débuté en avril 2024. Les cadres de proximité ont réuni les personnels pour l'enrichissement et la mise à jour du DUERP, en vue des 6 groupes de travail qui se réuniront dans la première quinzaine de septembre (avec les représentants du personnel, les responsables des ESI et les AP), puis de la FS du CSAL à suivre en octobre, afin d'établir le Plan annuel de prévention (PAP).

Questions diverses

Démarche EcoFip et PMDE

Dans le cadre de la démarche EcoFip et de l'élaboration du bilan de gaz à effet de serre (BEGES), la DGFip conduit actuellement un plan national de mobilité employeur (PMDE), qui se décline localement au sein des Directions qui y sont engagées, dont la DiSI IdF. Les agents de l'ESI Versailles recevront à la mi-juin un questionnaire/recensement pour connaître notamment leurs modes de transport domicile/travail habituels. La Direction incite vivement les personnels à y répondre, car les résultats pourraient peut-être aboutir à des adaptations des offres de transports en commun, avec par exemple la création ou le déplacement d'arrêts de bus, afin de mieux répondre aux besoins des usagers. Le processus est en phase de préparation, des actions de communication élargies auront lieu en automne. D'ici 2027, le même exercice sera conduit pour les ESI Nemours et Noisiel.

Déménagement futur des agents de l'ESI Nemours (hors EIFI)

Le projet est piloté par le Service stratégie pilotage budget (SPIB) de la DG, qui ne devrait pas communiquer sur son avancement avant l'hiver prochain, selon le Président. L'attention se porte plutôt sur la construction du nouvel atelier d'impression/finition (EIFI) sur le parking de l'établissement actuel et dont le plan architectural doit passer par un appel d'offre ou concours d'architecture par le programmiste Green-Building, dont le rapport doit être rendu le 27 juin.

Amiante à Nemours et attestation d'exposition ou de présence sur site amianté

Le problème est ancien : en 1998 déjà, une mesure prise lors de travaux dans un bureau avait révélé un taux de 60 fibres par litre d'air au lieu des 5 tolérées au maximum. En 2007, des prélèvements par lingettes effectués en sous-face des dalles de plancher ont permis d'identifier des fibres d'amiante, ce qui nécessiterait une tenue appropriée pour les agents ou techniciens amenés à soulever lesdites dalles (dans le cas d'un câblage réseau par exemple), bien que selon le responsable de site, l'espace situé en dessous du plancher ait été « *étanchéifié et compartimenté* ». C'est d'ailleurs dans ces périodes de travaux que des mesures supplémentaires devraient utilement être prises. Un rapport de l'antenne immobilière du Secrétariat général (SAFI) rédigé en 2011 signale la présence de fibres d'amiante dans l'établissement, ainsi que des matériaux dans un état dégradé. Or, en salle informatique, de l'air est soufflé par le faux plancher et le personnel est en droit d'exiger que le doute soit levé sur les fibres possiblement présentes. La CGT Finances publiques a demandé que la salle informatique soit ajoutée aux zones amiantées, ce qui a été accepté.

En principe, une attestation d'exposition ou de présence sur site amianté devrait être délivrée automatiquement aux agents qui quittent l'établissement (retraite, mutation...) sans qu'ils aient à en faire la demande, telle qu'une circulaire Fonction publique du 28/07/2015 le prévoit. Lors de son départ en retraite, une collègue de l'ESI Nemours a donc demandé que cette attestation lui soit remise. Cela a provoqué l'étonnement général au sein de la Direction qui, selon le responsable du Service RH, n'avait jamais reçu une telle demande depuis sa prise de poste en 2018 ! La Direction s'est appuyée sur les avis des inspecteurs de la santé et de la sécurité au travail (ISST) et des médecins de prévention pour affirmer ne « *pas avoir connaissance de travaux à Nemours ayant diffusé des fibres d'amiante* ». Des mesures d'empoussièrement semestrielles sont réalisées sur le site et les dernières n'ont pas détecté de présence de fibre d'amiante, mais la circulaire incite à aller au-delà des mesures habituelles.

La CGT Finances publiques a demandé qu'il soit procédé à de nouvelles analyses des poussières du sol dans la salle informatique avant son nettoyage et que soit établi un mode opératoire en cas de manipulation des dalles de plancher, afin d'éviter toute exposition pour les intervenants, mais aussi pour les personnels se trouvant à proximité, ce qui a été accepté. Les mesures qui sont faites actuellement portent uniquement sur les fibres longues, la CGT a demandé que pour les prochaines analyses, les fibres courtes soient également prises en compte. La Direction répond qu'elle va examiner si au cas particulier, il est pertinent de les analyser à Nemours...